

|                                                                                  |          |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|
| PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE<br>DE LA FONDATION ILDYS | APPROUVÉ |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|

**DATE DE LA REUNION : 28 SEPTEMBRE 2021 à 14h à Landivisiau**

## **FICHE DE PRESENCE**

**La présidence de cette réunion est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général.**

**Assistent à la réunion :**

- M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la stratégie
- M. Éric ESNAULT, Responsable des Ressources Humaines
- M. Michel MOGAN, Directeur Général Délégué aux parcours de vie et de santé (après 15h30)
- M. Stefano DE BLASIO, Elu SUD
- Mme Nicole BIHAN, Elue SUD
- Mme Claire BOURVEN, Elue SUD
- M. Pascal LE PAGE, Elu SUD
- Mme Stéphanie QUINIOU, Elue SUD
- Mme Valérie RAMBAUD, Elue CFDT
- M. Anthony QUERE, Elu CFDT
- Mme Valérie CORRE, Elue CGT
- Mme Périne NOBLANC, Elue CGT
- Mme Elen LE GALL, Elue CGT
- Mme Elisabeth STEPHAN, Elue CGT
- Mme Agnès GRONDIN, Elue CGT
- Mme Sylvie BODILIS, Elue CGT
- M. Patrick MESGOUEZ, Elu CGT
- Mme Nelly ROBIN, Elue CGT
- M. Franck MONFORT, Elu CGT (arrivé après 16h)
- Mme Michelle CREACH, Déléguée syndicale CGT
- M. Louis CASTEL, Délégué syndical CFDT
- M. Yann KERNEUR, Délégué syndical SUD
- Mme Christelle SEGALEN, Déléguée syndicale CFE-CGC

**L'ordre du jour sera modifié du fait de la présence de plusieurs intervenants de la Fondation.**

- ✓ Mme Gaëlle ROLLAND, Coordinatrice du Pôle Social
- ✓ Mme Sandrine HONNORAT, Coordinatrice des EHPAD de Brest
- ✓ Mme Estelle RIBEREAU, Responsable C.G.S.
- ✓ M. Nicolas PROSPERT, Responsable du Pôle Sanitaire
- ✓ Mme Valérie ROUXEL, Directrice administrative et financière
- ✓ Mme Dominique GUENNEUGUES, coordinatrice du sanitaire sur Brest
- ✓ Mme Christelle JESTIN, Cadre de santé du SSR Addictologie
- ✓ M. Marc MORIN, Responsable des Services Techniques
- ✓ Mme Maryse DELDICQUE, Permanente administrative du CSE

**ORDRE DU JOUR**  
**DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE**  
**Santé, Sécurité et Conditions de travail**

**28 septembre 2021 à 14h00**

**Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen**

**Dossiers transversaux**

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 24 juin, 27 juillet du 24 août 2021
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2021\*
3. Avis sur l'accord relatif à l'entretien professionnel et sa périodicité\*
4. Information sur le passe sanitaire et l'obligation vaccinale
5. Information sur les points traités en Commission santé, sécurité et conditions de travail du 9 septembre 2021
6. Information sur le dispositif Co-réso – Service social du travail

**Pôle médico-social**

7. Bilan de la mise en place du fonctionnement des infirmiers de nuit sur les EHPAD de Brest
4. Information sur les accidents de travail du site de Saint Vincent Lannouchen
5. Information sur l'avancement des grilles horaires du site de Saint Vincent Lannouchen
6. Avis sur la procédure d'incapacité d'un agent des services de l'EHPAD de Saint Vincent Lannouchen

**Pôle sanitaire**

8. Avis sur les grilles horaires des infirmiers et éducateurs spécialisés du SSRS Addictologie\*
9. Avis sur les grilles horaires des infirmiers, des aides-soignants et auxiliaires de puériculture du SSR Enfants et Adolescents du Site de Ty Yann\*
10. Avis sur les grilles Aides Soignant du SSR Enfant et Adolescent de Roscoff\*
11. Point d'étape sur la reprise des activités sur le site de Saint Luc
12. Information sur l'évolution du public accueilli au SSR Locomoteur de Saint Luc
13. Information sur le travail en 12 heures sur la période estivale (services concernés)
14. Echange sur la mise en place de cameras pour certains patients
15. Bilan du fonctionnement de la livraison des médicaments par les chauffeurs

**Pôle social**

16- Information sur l'expertise du Foyer du Pont Neuf

**Pôle Ressources**

17- Avis sur l'organisation des services techniques\*

18- Information sur l'installation de la vidéosurveillance

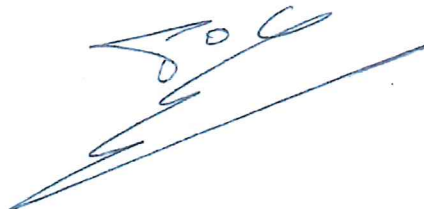
**Le Secrétaire du CSE,**

**S. DE BLASIO**

\* documents joints

**Le Président,**

**H. BLAIZE**



**ADDITIF**  
**ORDRE DU JOUR**  
**DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE**  
**Santé, Sécurité et Conditions de travail**

**28 septembre 2021 à 14h00**  
**Salle des fêtes – Site de Saint-Vincent Lannouchen**

**Pôle médico-social**

1. Avis sur la procédure d'inaptitude d'un agent des services de l'EHPAD de Keraudren

**Pôle social**

2. Rapport d'enquête concernant le droit d'alerte du 15/09/2021 au Foyer du Pont Neuf

**Le Secrétaire du CSE,**  
**S. DE BLASIO**

\* documents joints



**Le Président,**  
**H. BLAIZE**



|                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DE LA REUNION<br/>DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS<br/>DU 28 SEPTEMBRE 2021</b></p> <p style="text-align: right;"><b>APPROUVÉ</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Début de la réunion : 14h10

La présidence est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général et M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la stratégie.

L'ordre du jour sera modifié du fait de plusieurs interventions.

Elus votant pour cette réunion : 16 votants

\*1 élue CFE-CGC

\*5 élus SUD

\*8 élus CGT

\*2 élus CFDT

A la demande de M. COGEN, les élus se présentent individuellement en faisant un tour de table à Mme Gaëlle ROLLAND, nouvelle Directrice du Pôle Social qui a pris ses fonctions le 15 septembre dernier en remplacement de Mme Nathalie CONQ.

Mme Michelle CREACH, Déléguée syndicale CGT, annonce à l'assemblée le retour de Mme Agnès GRONDIN au CSSCT.

En ce qui concerne la place de Mme Gaëlle KERMAIDIC aux RP, c'est Mme Cindy DERRIEN du médico-social, qui la remplacera.

### ***Dossiers transversaux***

I. **Approbation des procès-verbaux du CSE du 24 juin, du 27 juillet et du 24 août 2021 (point 1 de l'ordre du jour initial)**

M. COGEN demande à ce que le procès-verbal de la réunion de juin dernier ne soit pas soumis à l'approbation car la Direction n'a pas eu le temps d'y apporter ses corrections.

\*Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2021 :

POUR : 12 voix (dont celle de la Direction)

ABSTENTION : 5

Le CSE approuve le document à la majorité des élus.

\*Approbation du procès-verbal du 24 août 2021 :

POUR : 13 voix (dont celle de la Direction)

ABSTENTION : 4

Le CSE approuve le document à la majorité des élus.

## ***Pôle social***

### **II. Rapport d'enquête concernant le droit d'alerte du 15/09/21 au Foyer du Pont Neuf « grands » et Information sur l'expertise du Foyer du Pont Neuf « petits » (point 19 et point 2 de l'additif)**

Mme ROLLAND intervient sur ce droit d'alerte datant du 15 septembre dernier.

Un état des lieux a été dressé montrant l'existence de problèmes récurrents. Un plan d'actions à court et moyen terme se met en place : continuer le soutien psychologique, augmenter le temps de travail de la maitresse de maison, améliorer l'organisation des temps de travail. Des actions prioritaires seront mises en place dès la semaine prochaine.

Dans un second temps, il faut bien analyser les problèmes : groupe trop important d'enfants avec une spécificité, des enfants qui ont des besoins multiples de prise en charge, l'organisation de l'espace à changer. Mme ROLLAND a discuté avec l'équipe qui est consciente du besoin d'apporter des modifications au sein de ce Foyer. Il faut aider cette équipe à trouver des solutions.

Un cabinet d'audit a été contacté pour élaborer un plan d'actions à moyen et long terme pour aider l'équipe de professionnels engagés.

- **EMERGENCES** est le cabinet en charge de l'instruction de la demande d'expertise du Foyer du Pont Neuf Petits décidée par le CSE
- Deux rencontres ont eu lieu par visio-conférence le 10/09/2021 :
  - Le matin avec les élus du CSE
  - L'après-midi avec les élus du CSE et la Direction

Suite à ces entretiens, une lettre de mission sera adressée comprenant une problématique, la méthodologie mise en œuvre, la déontologie de l'intervention et le montant des honoraires du cabinet.

M. ESNAULT précise que le rapport du droit d'alerte a été rédigé par M. LE BORGNE.

Mme NOBLANC signale que le CHSCT d'il y a 4-5 ans avait déjà fait une enquête sur les difficultés de cette équipe. Une analyse des pratiques avait été mise en place.

Mme GRONDIN évoque le même type de problème à l'époque et ce que ses collègues vivent actuellement ressemble beaucoup à ce qu'ils ont vécu antérieurement.

Mme SEGALIN rappelle qu'après la première analyse des pratiques, un changement a été fait avec la mise en place de veilleurs de nuit pour ces 2 foyers. En terme d'encadrement, le Pont Neuf est un groupe ayant un taux d'encadrement supérieur aux autres services du Pôle Social. L'audit à venir sera intéressant.

Concernant l'expertise demandée, Mme CREACH évoque le prix excessif du devis établi par Emergence (40.000 €). M. LE BORGNE a refusé de le signer, il a négocié une baisse du montant qui n'est pas suffisante à ce jour (3.000 €).

Il faudra que cette expertise soit faite sur chacun des Foyers du Pont Neuf : chez le groupe des « petits » et celui des « grands ».

M. COGEN confirme la position de la Direction qui partage le point de vue de M. LE BORGNE : ce coût est trop élevé. Ce point sera revu au prochain CSE.

## ***Dossiers transversaux***

### **III. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2021 (point 2 de l'ordre du jour initial)**

M. ESNAULT énumère les dernières modifications concernant 2 pôles de la Fondation.

\*Pôle sanitaire :

-remplacement d'une action prévue sur « la communication thérapeutique en pédiatrie » pour un groupe de 20 participants des SSR Pédiatrique de Brest et du SSR Enfants et Adolescents de Roscoff ;

- ajout d'une formation d'infirmière pour une aide-soignante du SSR Nutritionnels et Respiratoires : formation de 4200 heures avec différentes aides financières en plus du plan 2021 ;
- ajout d'un DU Soins palliatifs pour un médecin du SSR Nutritionnels et Respiratoires de Roscoff ;
- ajout pour 3 salariées du SSR Pédiatriques de Brest, 2 auxiliaires de puériculture, 1 monitrice éducatrice et une infirmière de nuit ;
- ajout d'un DIU de Réadaptation cardiaque pour un masseur kinésithérapeute du plateau de rééducation.

\*Pôle médico-social :

- ajout pour la participation de 2 psychologues au Congrès de la Société Francophone de psychogériatrie et de psychiatrie de la personne âgée ;
- ajout de la formation d'aide-soignante pour 2 salariées de St Vincent Lannouchen et 1 salariée de la Source : le financement bénéficiera également de fonds supplémentaires.

Plusieurs de ces formations se feront jusqu'en 2022.

Vote des élus sur ce point :

POUR : 16

ABSTENTION : 0

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité des votants.

**IV. Avis sur l'accord relatif à l'entretien professionnel et sa périodicité (point 3 de l'ordre du jour initial)**

M. ESNAULT présente de façon synthétique ce document et rappelle que l'objectif de cet accord concerne un entretien entre le salarié et son supérieur hiérarchique pour un état des lieux du projet professionnel. Ce document n'apporte pas de modifications importantes et reste conforme à la loi.

Il y a une modification sur l'article 4 sur la périodicité qui change à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 : chaque salarié aura un entretien professionnel au minimum tous les 3 ans.

Mme SEGALIN évoque le décalage entre le précédent souhait de la Direction d'annualiser ces entretiens et la réalisation effective dans les services.

Pour M. ESNAULT, cet accord est assez dense et a pour objectif de laisser beaucoup de souplesse afin d'organiser au mieux les entretiens.

M. DE BLASIO soumet ce point au vote :

POUR : 16

ABSTENTION : 0

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité des votants.

**Arrivée de Mme Sandrine HONNORAT à 14h45**

**Pôle médico-social**

**V. Bilan de la mise en place du fonctionnement des infirmiers de nuit sur les EHPAD de Brest (point 7 de l'ordre du jour initial)**

Mme HONNORAT présente le diaporama et le compte rendu de l'activité effectuée pour l'ARS.

Cette mise en place s'est faite depuis 2019 pour mutualiser les infirmier(e)s de nuit pour 5 EHPAD de Brest : Kéraudren, la Source, Mer Iroise, Kérampir, les Petits Pas et Kerlevenez. Cela sert à réduire les hospitalisations des résidents la nuit. L'IDE d'astreinte reçoit des appels téléphoniques et peut intervenir si besoin sur le site si c'est nécessaire. 3 IDE sur ce poste, qui à leur embauche, visitent les 5 autres EHPAD et rencontrent les équipes.

Depuis 2020, 31 interventions ont eu lieu. Un compte rendu est obligatoire comportant le nombre d'appels et le nombre d'interventions effectuées.

**VI. Information sur l'avancement des grilles horaires du site de Saint Vincent Lannouchen (point 9 de l'ordre du jour initial)**

En l'absence de M. GUEGUEN, Mme HONNORAT donne l'information : le travail est en cours de finalisation pour établir une grille horaire « type ». Cette révision des grilles prend du temps et la gestion du quotidien mobilise fortement l'encadrement, notamment pour assurer la continuité de l'accompagnement des résidents : difficulté de recrutement importante sur le métier Aide-Soignante en tension.

Cette grille horaire sera ensuite déclinée et ajustée en fonction de l'unité :

- Nombre de résidents accueillis :  
les unités FREHEL (17 places) et GLENAN (19 places) ont une capacité d'accueil moindre que les autres unités (22 à 23 places)

et/ou qui présente

- Une organisation différente - unité TI COAT (10 places) à St Jacques

M. COGEN confirme que c'est un travail de longue haleine avec un objectif de mise en place à l'essai des nouvelles grilles début 2022.

Mme LE GALL demande s'il y a une date précise pour le changement des grilles horaires.

Mme HONNORAT n'a pas de précision à ce sujet. Le souhait est d'être en mesure de mettre à l'essai les nouvelles grilles dès début 2022 pour ne pas impacter les compteurs de l'année 2021. Cet avis est partagé par les équipes.

Pour M. COGEN, il faudrait que ce soit mis en application dès le 01/01/2022.

**VII. Information sur les accidents de travail du site Saint Vincent Lannouchen (point 8 de l'ordre du jour initial)**

M. ESNAULT annonce le nombre de 156 déclarations d'accidents, nombre relativement élevé en comparaison avec les années précédentes. Un groupe de travail a été créé pour étudier les raisons de ces accidents et s'est réuni le 07/09/21. Cette réunion a permis de faire un point sur les données statistiques actuelles et passées et de dégager des axes de travail prioritaires à mettre en œuvre afin de réduire le nombre d'accidents du travail au sein des EHPAD de Landivisiau.

La première remarque est que les salariés déclarent plus facilement leur accident du travail qu'avant. Les résidents de cet établissement ont une dépendance plus importante qu'auparavant et pourtant cet EHPAD est bien équipé en matériel. La question du mal être au travail a aussi été évoquée.

Il a été convenu de rechercher des solutions à travers des démarches de prévention. Une nouvelle réunion du groupe de travail se tiendra au cours du dernier trimestre 2021.

Plusieurs axes de travail ont ainsi été dégagés :

- Faire de la pédagogie auprès des équipes sur l'utilisation du matériel (notamment via le formateur PRAP ou la personne ressource)
- Relancer les échauffements à la prise de poste, démarche qui avait bien fonctionné avant le COVID,
- Il conviendra d'approfondir quelle est l'ambiance au sein des services, afin de vérifier si le nombre d'accidents du travail n'est pas un signe révélateur d'un quelconque mal être au travail,
- Le lancement de la démarche prévention identifiera des actions prioritaires à mettre en œuvre.

Mme HONNORAT indique qu'une lettre d'engagement a été rédigée afin de présenter l'organisation de la démarche de prévention « TMSPros » qui est mise en place sur chaque site concerné.

M. LE PAGE précise que le groupe de travail a constaté un plus grand nombre d'accidents de travail déclaré sur Ti Coat à St Jacques que sur St Vincent Lannouchen. Ce service fera l'objet d'une étude plus approfondie afin de déterminer pourquoi les accidents sont plus fréquents alors que la dépendance des résidents est en

principe moins importante que dans d'autres services.

Départ de Mme HONNORAT à 15h.

## **Dossiers transversaux**

### **VIII. Information sur le pass sanitaire et l'obligation vaccinale (point 4 de l'ordre du jour initial)**

M. ESNAULT parle de 1217 salariés concernés par la vaccination, ce chiffre ne tenant pas compte des Assistant(e)s Familiaux.

20 salariés répertoriés comme n'ayant reçu qu'une seule dose de vaccination ou ayant eu la 2<sup>ème</sup> dose depuis moins de 7 jours.

50 salariés n'ont pas présenté de justificatif : 45 d'entre eux sont absents pour l'instant.

5 salariés n'ont pas d'obligation vaccinale.

- 9 salariés ont été suspendus depuis le 13/09/2021

Soit pour non présentation d'un certificat de 1<sup>ère</sup> dose de vaccin

Soit pour non présentation d'un test virologique négatif de moins d'une semaine et ce jusque régularisation de leur situation (en général 24 heures)

- 2 salariés sont suspendus depuis le 15/09/2021
- Quotidiennement, le service des ressources humaines et les responsables échangent et veillent au respect de l'obligation vaccinale au sein de la Fondation
- Tous les salariés absents ont reçu un courrier leur indiquant l'obligation de présenter un schéma vaccinal complet à leur retour si celui-ci intervient après le 15/10/2021

M. LE PAGE aimerait savoir si ces salariés suspendus le sont à cause de la non vaccination et d'autre part, s'il y a des salariés qui ont posé des congés sans solde.

M. COGEN précise que c'est une vérification quotidienne par les services R.H.

M. DE BLASIO demande s'il y a des salariés qui ont quitté la Fondation par rupture conventionnelle.

M. COGEN répond que non, seuls 2 contrats sont suspendus.

M. KERNEUR interroge sur la durée possible de cette obligation.

M. ESNAULT rétorque qu'il n'y a pas de durée juridique.

Mme BIHAN questionne sur la 3<sup>ème</sup> dose de vaccin dont il serait question.

Mme la Présidente répond que la 3<sup>ème</sup> dose est réservée aux personnes de plus de 65 ans et les plus fragiles avec des pathologies à risque. En qualité d'établissement de santé, il n'y a pas eu pour l'instant de consigne du ministère ou de l'ARS. Si des salariés ont des doutes, il faut qu'ils se rapprochent de leur médecin traitant.

Mme BOURVEN pensait que cela pouvait concerner les salariés étant vaccinés depuis début 2021.

### **IX. Information sur les points traités en Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail du 9 septembre 2021 point 5 de l'ordre du jour initial)**

M. ESNAULT liste les points qui ont été vus le 9 septembre dernier, à savoir :

- 1) Présentation des statistiques des accidents du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021
- 2) Avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT
- 3) Retour de l'étude sur les AT des EHPAD de Saint Vincent Lannouchen et Saint Jacques
- 4) Point sur la situation du COVID-19
- 5) Actualisation du DUERP
- 6) Les investissements 2021 en lien avec l'accompagnement financier de l'ARS au titre du FMIS
- 7) Le réaménagement du personnel du DAPE et avancement du dossier d'assurance

- 8) Point sur le projet Pédiatrique
- 9) Point sur la sécurisation face à l'ascenseur de l'accès au 1er étage du site de Saint Luc
- 10) Les chaussures de sécurité du personnel de la cuisine du site de Ty Yann
- 11) Point sur le diagnostic RPS du pôle sanitaire

Un compte rendu de cette réunion sera rédigé prochainement.

M. LE PAGE a constaté que les travaux souhaités par la CSSCT ont bien avancé suite à la présentation détaillée faite par M. MORIN.

**X. Information sur le dispositif Co-réso – Service social du travail (point 6 de l'ordre du jour initial)**

M. COGEN annonce qu'il s'agit d'une prestation pour les salariés de la Fondation : les entretiens téléphoniques entre le salarié et une assistante sociale sont privilégiés du fait de la répartition de la Fondation sur 3 sites différents. Cela permet une réactivité du service social du travail par rapport aux demandes.

M. ESNAULT commente une diapositive : ce service peut répondre à des questions diverses qui viennent en complément des informations que le service R. H. peut apporter aux salariés.

Récapitulatif : entre le 21/01/2021 et le 30/06/2021, 24 dossiers ont été suivis ;  
6 entretiens en face à face ont eu lieu contre 49 entretiens téléphoniques ou par visioconférence ;  
52 courriers ou mails sont parvenus ;  
7 permanences ont été faites dont 2 à distance.  
Certains accompagnements ont nécessité des interventions hors temps de permanence.

M. COGEN dit qu'il ne faut pas hésiter à en parler autour de soi, dans les services, pour qu'il y ait encore plus d'informations données aux salariés. Cette assistante sociale est autonome, totalement indépendante de la Fondation.

M. ESNAULT trouve que son travail est complémentaire de celui du service R. H.

M. DE BLASIO pense que ce système est intéressant pour les salariés et qu'il y avait un besoin.

**Arrivée de Mme Dominique GUENNEUGUES, Mme Christelle JESTIN  
et de M. Nicolas PROSPERT à 15h20.**

***Pôle sanitaire***

Avant de poursuivre la réunion, M. PROSPERT est invité à se présenter : il a pris son poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 en qualité de Directeur du Pôle Sanitaire. Il est depuis 10 ans dans la santé mais en MCO jusqu'à présent. Il a travaillé à la Clinique Pasteur, à la Clinique Kéraudren pendant 7 ans. Il connaît bien la région brestoise mais aussi celle de St Pol de Léon.

**XI. Avis sur les grilles horaires des infirmiers et éducateurs spécialisés du SSRS Addictologie (point 11 de l'ordre du jour initial)**

Mme GUENNEUGUES précise que les grilles horaires ont dû être revues suite à un départ d'IDE en retraite et d'une diminution de temps de travail d'une autre IDE. Mme JESTIN, Cadre de santé du SSR Addictologie, a revu les plannings avec les équipes : d'un côté les éducateurs spécialisés et de l'autre les IDE du service. Ce travail a été réalisé durant la période de confinement. Un poste à temps plein d'IDE en CDI ainsi qu'un 0,10 ETP d'assistante sociale ont pu être recrutés.  
Les repas thérapeutiques ont repris et ces horaires sont sans temps de pause.

Vote des élus sur ces grilles horaires :

POUR : 15

ABSTENTION : 1

Le CSE donne un avis favorable à la majorité des votants.

**XII. Avis sur les grilles horaires des infirmiers, des aides-soignants et auxiliaires de puériculture du SSR Enfants et Adolescents du site de Ty Yann (point 12 de l'ordre du jour initial)**

Mme GUENNEUGUES annonce que là aussi, les changements découlent du souhait de plusieurs salariées arrivant en fin de carrière de bénéficier d'un départ progressif mais aussi de remarques des professionnels. Un dysfonctionnement avait été repéré concernant le circuit des médicaments : la semaine l'IDE du matin commençait à 7h mais à 8h le dimanche matin, ce décalage entraînant des difficultés pour la distribution des médicaments et les soins. De plus l'équipe de nuit trouvait très difficile de travailler une heure en plus le week-end. L'équipe du SSR Pédiatrie demandait également du renfort 4 week-ends sur 5.

Tous ces points ont été vus et l'équipe sera plus sereine d'avoir toujours la même organisation en semaine et durant le week-end.

Les mêmes étapes ont eu lieu comme en addictologie. Les repas thérapeutiques ont repris également, l'équipe n'a pas souhaité de temps de pause et certains salariés n'ont pas voulu avoir une pause déjeuner.

Ces changements permettent l'embauche de 3 personnes en CDI à temps plein à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Mme CREACH précise qu'une majorité de salariés a signé le nouveau roulement et y est favorable mais l'équipe souhaite faire un point après un trimestre d'application de ces horaires.

Mme GUENNEUGUES parle d'un point fait déjà tous les mardis. Elle dit avoir oublié de notifier qu'il y a beaucoup d'horaires de 12 heures le week-end. Elle confirme avoir en tête de faire un point avec l'équipe après 3 mois d'application.

Mme CREACH rapporte que les salariés vont désormais travailler 1 week-end sur 4 au lieu d'1 week-end sur 8, ce qui les satisfait. Ils pensent que ces grilles vont convenir.

Mme QUINIOU trouve que le déroulé n'est pas équilibré entre un temps plein et un temps partiel, sans parler du nombre de week-ends travaillés.

Mme GUENNEUGUES pense qu'il s'agit de la ligne concernant les IDE. Elle parle d'horaires faits à la carte car certaines interviennent ailleurs. C'est un roulement qui va sur 6 semaines.

Vote des élus sur ces grilles horaires : absence durant le vote d'un élu CFDT

POUR : 14

ABSTENTION : 1

Le CSE donne un avis favorable à la majorité des votants.

**Départ à 15h40 de Mme GUENNEUGUES et Mme JESTIN.**

**Arrivée de Mme Estelle RIBEREAU.**

**XIII. Avis sur les grilles des aides-soignants du SSR Enfant et Adolescent de Roscoff (point 13 de l'ordre du jour initial)**

Mme RIBEREAU présente à son tour la grille horaire et dit que les dysfonctionnements seront revus au fur et à mesure.

M. DE BLASIO demande également qu'un point soit fait après un trimestre d'application. Il soumet ce point au vote des élus (absence durant le vote d'un élu CFDT).

POUR : 15

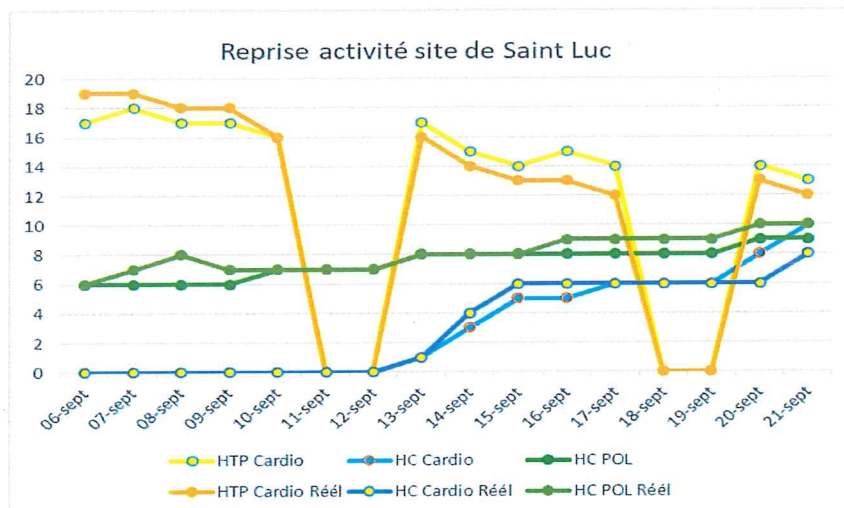
ABSTENTION : 0

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité.

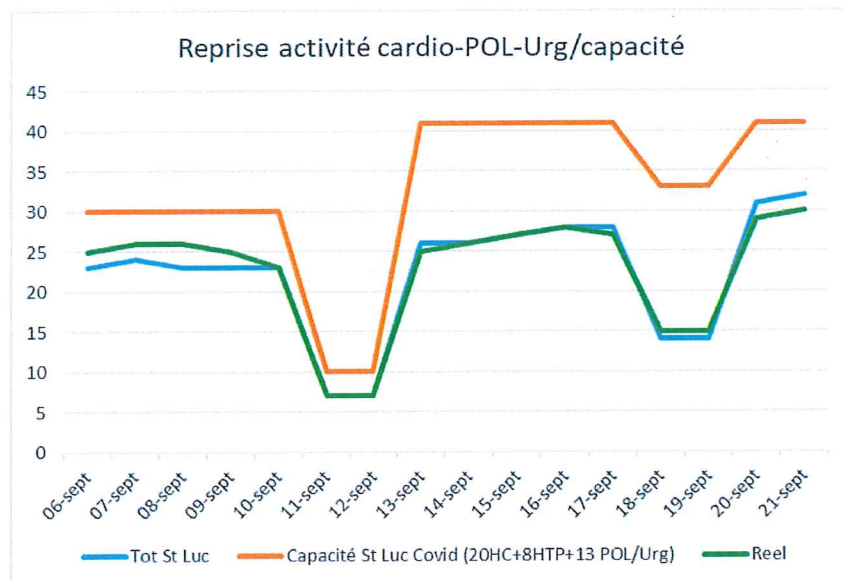
#### XIV. Point d'étape sur la reprise des activités sur le site de Saint Luc (point 14 de l'ordre du jour initial)

Mme RIBEREAU a effectué des graphiques qui comparent l'activité prévisionnelle et l'activité réelle.  
L'activité H C cardio est retournée dans les locaux de St Luc.

##### Comparaison prévisionnel/réel sur la reprise d'activité SSR cardio et POL



##### Comparaison prévisionnel/réel sur la reprise d'activité du SSR cardio et POL



M. DE BLASIO a entendu qu'un des médecins quittait la Fondation.

M. PROSPERT confirme cette information et ajoute qu'il part pour convenance personnelle. Différentes mesures sont mises en place pour la continuité de la prise en charge des patients avant l'arrivée d'un nouveau médecin en octobre prochain.

**XV. Information sur l'évolution du public accueilli au SSR Locomoteur de Saint Luc (point 15 de l'ordre du jour initial)**

Mme RIBEREAU annonce qu'il n'y a pas d'évolutions significatives dans la lourdeur des prises en charge pour ce service récent mis en place fin 2019. Il est difficile de le mettre en perspective du fait du peu d'ancienneté et ses différentes fermetures suite à la crise sanitaire de 2020. La dépendance des patients est lourde mais reste au même niveau.

Mme CREACH précise que ce point a été mis à l'ordre du jour car le personnel de ce service trouve que les patients accueillis sont de plus en plus dépendants (plus de toilettes à faire, repas en chambre, etc.). Les équipements spécifiques manquent, les chambres sont petites et peu adaptées aux manœuvres nécessaires aux fauteuils roulants.

Pour Mme RIBEREAU, pas de modification à ce sujet, il s'agit du même type de patients qu'à l'ouverture du service. Les repas en chambre ont été instaurés à cause du COVID 19. Elle pense que cette équipe était habituée à travailler avec des patients valides.

Pour M. LE PAGE les salariés du site de St Luc ayant travaillé dans le service Locomoteur cet été se sont rendu compte que les locaux de Perharidy sont mieux adaptés à la prise en charge de ces patients. Beaucoup de salariés composant l'équipe de ST Luc avaient quitté la Presqu'île dans le but de s'occuper de patients moins lourds mais finalement ils se retrouvent avec des prises en charge similaires. Il faudrait améliorer leurs conditions de travail en attendant le déménagement dans le futur service.

M. COGEN dit qu'il faudra mettre ce point à étudier en commission santé.

**XVI. Information sur le travail en 12 heures sur la période estivale (services concernés) (point 16 de l'ordre du jour initial)**

M. ESNAULT précise que le travail en 12 heures n'a pas été mis en place sur Roscoff.

M. DE BLASIO rappelle les difficultés de recrutement de certaines professions durant l'été, point déjà vu dans des réunions précédentes.

Mme CREACH dit que ce point a été mis par la CGT afin de savoir si cela a été généralisé ou pas. L'EHPAD St Vincent Lannouchen était concerné : combien de services de la Fondation ont appliqué ces 12 heures.

M. DE BLASIO n'avait pas bien compris le sens de cette question et s'en excuse.

Pour M. ESNAULT, il est intéressant de préparer dès maintenant l'été 2022 pour tenter d'éviter les soucis récurrents de manque de personnels paramédicaux.

Le Secrétaire élu questionne sur l'application des 12 heures durant la période estivale à cause des difficultés à trouver des remplaçants.

Mme QUINIOU n'a pu que constater un nombre important de désistements d'aides-soignantes devant effectuer des remplacements pendant l'été.

Mme STEPHAN du SSR Polyvalents de Brest déclare que certaines de ses collègues ont été obligées de faire des journées de 12 heures à cause d'absences imprévues. C'est de plus en plus problématique.

M. COGEN parle des apprentis qui seront diplômés avant l'été 2022 et pourront donc être opérationnels.

Mme RIBEREAU signale que le problème a été identique pour les IDE puisque beaucoup ont travaillé dans

les nombreux centres de vaccination contre le COVID 19.

**Arrivée de M. Franck MONFORT à 16h (élu votant)**

**XVII. Echange sur la mise en place de caméras pour certains patients (point 17 de l'ordre du jour initial)**

Ce point a été évoqué aussi en commission santé.

M. COGEN parle d'une hypothèse retenue de mettre en place des caméras pour surveiller les patients déambulants. Finalement cette idée a été abandonnée.

**Départ à 16h05 de Mme RIBEREAU et de M. PROSPERT.**

**Pôle médico-social**

**XVIII. Avis sur la procédure d'incapacité d'un agent des services de l'EHPAD Lannouchen (point 10 de l'ordre du jour initial)**

M. ESNAULT présente les informations concernant cette salariée avec les restrictions émises par la médecine du travail. La Fondation a cherché des solutions en interne et en externe.

Cette salariée a bénéficié d'un accompagnement par la CPAM pour un reclassement professionnel par le biais d'une formation pour devenir agenceur. Elle pourrait en bénéficier gratuitement à condition d'être inscrite à Pôle emploi.

M. MONFORT demande si le licenciement sera fait à temps justement.

M. ESNAULT répond que la Fondation fera le nécessaire pour que cette formation puisse être effectuée par la salariée.

Avis demandé aux élus : 17 votants depuis l'arrivée de M. MONFORT

POUR : 17 voix

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité.

**Arrivée à 16h15 de Mme ROUXEL et de M. MOGAN**

**XIX. Avis sur la procédure d'incapacité d'un agent des services de l'EHPAD Kéraudren (point 1 de l'additif)**

M. ESNAULT présente les informations sur cette salariée dont le reclassement est à revoir avec une limitation de port de charges émise par la médecine du travail. Son arrêt du 23/09/2019 au 31/08/2021 fait suite à un accident du travail. Le 31/08/2021 la CPAM a estimé que son état était consolidé. L'avis d'incapacité a été rendu le 10/09/21.

2 postes disponibles dans la Fondation n'ont pu répondre à son reclassement puisqu'ils ne correspondent pas aux compétences de la salariée concernée.

Elle n'a pas souhaité pratiquer un bilan de compétences ; elle a une reconnaissance de travailleur handicapé.

Un avis est demandé aux élus du CSE :

POUR : 13 voix

ABSTENTION : 0

CONTRE : 4 voix

Le CSE donne un avis favorable à la majorité des votants

M. MONFORT précise que la CGT est en contact avec la salariée.

## ***Pôle ressources***

### **XX. Avis sur l'organisation des services techniques (point 20 de l'ordre du jour initial)**

Mme Valérie ROUXEL présente un diaporama.

Au vu des projets immobiliers de la Fondation à court et moyen terme et des enjeux en cours et à venir en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) :

- ✓ Redéfinition du périmètre du responsable des services techniques, avec ajout de la responsabilité du développement durable.
- ✓ Nomination d'un adjoint au responsable des services techniques qui assume aussi le poste de responsable d'équipe technique des sites de Brest et Landivisiau
- ✓ Création de deux postes de référents d'équipes : à Brest et à Landivisiau.
- ✓ Recrutement d'un responsable projets immobiliers et appels d'offres sous la responsabilité de la responsable pilotage des projets, Mme Claude MAHE

#### Nouvel organigramme concernant 14 sites :

\*Site de Roscoff : un chef d'équipe gérant le transport (3 chauffeurs), le service technique composé de 9 agents dont 3 techniciens en dialyse, la sécurité avec 3 veilleurs de nuit et un agent des espaces verts.

\*Sites de Brest et de Landivisiau : un chef d'équipe avec un référent pour les sites de Brest et un référent pour les sites de Landivisiau.

Le référent d'équipe de Brest devra gérer le service technique composés de 3 agents plus un apprenti ainsi qu'un agent et un apprenti des espaces verts.

Le référent d'équipe de Landivisiau devra gérer le service technique composés de 3 agents plus un apprenti ainsi qu'un agent des espaces verts.

Les fiches de postes ont été revues en détail et sont présentées aux élus.

Les objectifs de cette réorganisation sont :

#### **Côté travaux**

- ✓ Mettre en place une organisation permettant de traiter les études en amont des travaux réellement engagés
- ✓ Mettre en place des outils de gestion de projets efficaces et maîtrisés
- ✓ Mettre en place un processus de choix et de suivi efficace et maîtrisé des AMO
- ✓ Travailler sur la formalisation du processus de gestion des travaux

#### **Côté maintenance**

- ✓ Maintenir le patrimoine en bon état de fonctionnement pour des activités exercées en sécurité
- ✓ Accélérer le déploiement de la GMAO,
- ✓ Mettre en place du reporting et des tableaux de bord d'activité,
- ✓ Travailler sur la gestion des contrats de maintenance, des commandes de matériel et de fournitures ...

#### **Côté appels d'offre**

Préparer le montage des dossiers d'appels d'offres, veiller aux respects des règles de procédures, diffusion, suivi des candidatures, etc.

M. MONFORT dit que la CGT est très attentive aux créations de postes en lien avec le manque d'embauches dans les services où il y a besoin de personnels.

Le fait d'embaucher un responsable des projets immobiliers va-t-il permettre de ne plus avoir des dépenses sur des audits coûteux ? Si c'est le cas la CGT ne peut qu'y être favorable.

M. COGEN précise qu'il effectuera certaines tâches et l'idée est d'ailleurs de financer ce poste par des économies faites sur différentes études mais aussi répondre à des appels d'offres en fonction de leur importance.

M. MONFORT constate que ce poste sera élargi à d'autres secteurs, pas seulement l'immobilier.

M. COGEN confirme que pour l'instant, seuls l'immobilier et les appels d'offres seront traités par ce responsable.

Mme la Présidente complète en précisant que les appels d'offres et le suivi de chantiers demandent des qualités précises. A ce jour, on ne peut pas le faire et cela devrait sécuriser nos projets dans l'avenir.

M. MONFORT demande s'il comprend bien qu'il serait possible d'aller vers des marchés publics et mutualiser certains achats sur l'ensemble de la Fondation.

Pour Mme ROUXEL, c'est effectivement fait vers cette orientation.

M. MONFORT demande si cela annonce d'autres travaux à venir au sein de la Fondation.

Un vote est demandé :

POUR : 16 voix

ABSTENTION : 1 voix

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à la majorité des votants.

**Arrivée de M. Marc MORIN à 16h35.**

### ***Pôle sanitaire***

#### **XXI. Bilan du fonctionnement de la livraison des médicaments par les chauffeurs (point 18 de l'ordre du jour initial)**

M. MORIN présente l'historique de ce type de fonctionnement comportant ce changement dû en partie à l'augmentation du temps de travail du magasinier de la pharmacie. Les livraisons ont lieu les lundis, mercredis et jeudis dans les EHPAD de Brest. Avec le temps, on se rend compte qu'il y a un dépassement d'horaire se situant entre 15 et 30 minutes même s'il est moins important maintenant que l'organisation est rodée. Un rappel est fait régulièrement par la pharmacie auprès des services pour équilibrer les commandes.

M. MESGOUEZ ajoute qu'il y a également un problème avec les chariots pesant près de 150 kg.

M. MORIN reconnaît que les chariots étaient trop chargés, ce qui a été modifié.

Mme CREACH pense qu'il faudrait une aide électrique pour les chariots venant à Brest.

M. MORIN répond que c'est peut-être à voir effectivement.

### ***Pôle ressources***

#### **XXII. Information sur l'installation de la vidéosurveillance (point 21 de l'ordre du jour initial)**

M. MORIN parle d'une installation programmée pour octobre 2021 et présente un diaporama.

Rappel de l'information de 17 décembre 2020 : L'ensemble des emplacements des caméras a été validé par les forces de l'ordre locales – Commissariat de Police pour Brest et Gendarmerie respective pour Landivisiau et Roscoff – et ce dans le cadre du travail sur la mise en place des Plans de Sécurisation d'Etablissement.

Sur le site de Perharidy :

- 3 caméras extérieures (entrée du site, esplanade devant l'accueil, allée devant gymnase)
- 3 caméras intérieures (sas accueil, verrière jaune et sas devant le self)

Sur le site de St Luc :

- 2 caméras intérieures (accès accueil et couloir sous-sol embruns)

Sur le site de St Jacques :

- 2 caméras intérieures (accès personnel / accès face escalier)

Sur le site de Ty Yann :

- 1 caméra intérieure (accès pédiatrie 1<sup>er</sup> étage)

M. MONFORT questionne sur l'autorisation préfectorale.

Mme ROUXEL répond qu'il n'y a pas eu de réponse ce qui correspond à un accord.

M. MONFORT interroge sur la gestion des enregistrements et leur conservation.

M. MORIN dit qu'ils sont écrasés automatiquement tous les mois, lui semble-t-il.

M. MONFORT parle de la CNIL n'autorisant pas la conservation des enregistrements au-delà d'un mois. L'utilisation de ces caméras est faite pour la sécurité des patients, des salariés et les biens de la Fondation. La Direction peut-elle garantir que ces enregistrements ne seront pas utilisés contre des salariés pour leur appliquer une sanction ?

M. COGEN répond que ces caméras seront mises pour la sécurité des biens et des personnes et pas pour autres choses, la Fondation n'a pas vocation à utiliser des images.

Pour répondre à M. CASTEL, M. MORIN précise que le système des caméras et antenne se rapportera au système informatique de la Fondation.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Pour la CGT, Mme CREACH souhaite parler du Ségur promis : nous avons été contactés par des élus CGT de la FEHAP et il semblerait qu'il y ait des problèmes de subventions pour le Ségur. Un mail a été adressé à M. ESNAULT hier à ce sujet.

Mme la Présidente confirme que les établissements concernés ainsi que les EHPAD n'ont pas eu la totalité des subventions Ségur pour l'année 2021. C'est un point qui devra être mis à l'ordre du jour d'un futur C.S.E. quand il y aura plus d'informations à ce sujet.

M. MONFORT dit que la CGT Ildys fait partie d'un collectif santé et ces syndicats sont inquiets car les budgets ne sont pas au rendez-vous des promesses faites par le Chef de l'Etat.

Mme la Présidente répond que la Direction est elle aussi très inquiète sur la pérennité des dotations pour le Ségur : il y a de grands écarts non seulement sur la revalorisation mais aussi sur les allègements Fillon. Cette fin d'année sera difficile en terme de négociations avec les financeurs, sans parler de début 2022 où il y aura une négociation sur l'activité sanitaire pour les futurs budgets.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Les débats étant clos, la séance est levée à 17h.

Le Secrétaire du CSE  
M. Stefano DE BLASIO



Le Président du CSE  
Mme Hélène BLAIZE

